

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 décembre 2020

Délibération CA_20201218_003

Budget 2020 : décision modificative n°3

VOTE : adopté à l'unanimité

3 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget primitif 2020 ;
Vu la décision modificative n°2 ;
Vu le projet de décision modificative n°3;

DECIDE :

Article 1^{er}. 700 000 euros sont inscrits à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections ».

Article 2. Des crédits de paiement (CP) à l'article 2313 « bâtiment administratif » de l'autorisation de programme (AP) n°13 « état-major tranche n°2 » sont abaissés de 218 100 euros.

Article 3. Des crédits de paiement (CP) à l'article 2313 « CIS Le Blanc » de l'autorisation de programme (AP) n°14 « CIS Le Blanc tranche n°1 » sont diminués de 127 000 euros.

Article 4. Des crédits de paiement (CP) à l'article 2031 « CIS Le Blanc » de l'autorisation de programme (AP) n°14 « CIS Le Blanc tranche n°1 » sont abaissés de 14 900 euros.

Article 5. Des crédits de paiement (CP) à l'article 21561 « matériel d'incendie et de secours roulant » de l'autorisation de programme (AP) n°20 « opération d'équipement n°2 » sont diminués de 200 000 euros.

Article 6. Des crédits de paiement (CP) à l'article 2183 « matériel informatique » de l'autorisation de programme (AP) n°20 « opération d'équipement n°2 » sont abaissés de 70 000 euros.

**SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE L'INDRE**

Article 7. Des crédits de paiement (CP) à l'article 2313 « entretien CIS » de l'autorisation de programme (AP) n°20 « opération d'équipement n°2 » sont abaissés de 70 000 euros.

Article 8. Des crédits de 700 000 euros sont inscrits à l'article 7785 « excédents d'investissement » du chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections ».

Article 9. Des crédits de 700 000 euros sont inscrits au chapitre 022 « dépenses imprévues ».

Article 10. La décision modificative budgétaire n°3 est votée.

DESCOUT Serge